

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

6211-24-047

Projet parc éolien de Saint-Valentin

Mémoire présenté au BAPE dans le cadre du

Projet parc éolien de Saint-Valentin

Par : Nicole Giroux

Téléphone :
Télécopieur :
Courriel :

Le 28 mars 2011

Bonjour,

Je suis native de Lacolle et résidente de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville depuis plus de quarante ans.

Je n'ai jamais été en faveur de parc éolien sur les meilleures terres agricoles du Québec et en zone habitée près des vignobles au cœur du circuit du paysan en zone agricole et touristique. Les parcs éoliens devraient être installés au Québec sur des sols non fertiles et loin des habitations.

Hydro-Québec, en octroyant le contrat à la compagnie TCI, ne respecte pas son cadre de référence relatif à l'aménagement des parcs éoliens en milieu agricole et forestier.

Au chapitre 2 du cadre de référence. Localisation des ouvrages.

Article 2.2- Il est dit qu'on doit appliquer les critères de façon à réduire au minimum les inconvénients en milieu agricole tout en recherchant la plus courte distance entre les ouvrages et le réseau collecteur.

Pour le projet de Saint-Valentin, sept kilomètres de lignes de transmission, ce n'est pas réduire au minimum les inconvénients en milieu agricole et ce n'est pas la plus courte distance. C'est plutôt la preuve que le parc éolien de Saint-Valentin n'est pas situé au bon endroit, il est trop loin du poste de distribution.

Article 2.3- Il est dit, favoriser la localisation des éoliennes et des lignes à la limite ou à l'extérieur de la zone agricole protégée en vertu de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Ce n'est pas le cas pour le parc éolien de Saint-Valentin car la ligne de transmission étant toute située en zone agricole.

Article 2.3- Favoriser la location des ouvrages sur les terres dont le potentiel agricole est le plus faible d'après les cartes de potentiel du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. Ce n'est pas le cas pour le projet du parc éolien de Saint-Valentin et la ligne de transport. Car le projet est situé sur les terres les meilleures au Québec de classe 1 et 2.

Article 2.3-Favoriser la location des ouvrages dans les bois de faible qualité plutôt qu'en terre cultivée. Le parc éolien et la ligne de transport sont tous localisés en terrain cultivé.

Selon le document du promoteur, il a fait parvenir une lettre en novembre 2007 expliquant le projet du parc éolien de Saint-Valentin qui a été soumis à Hydro-Québec et a été envoyé à l'ensemble des citoyens des municipalités de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix et de Saint-Valentin de même qu'aux résidents des municipalités de Lacolle et de Saint-Blaise-sur-Richelieu demeurant à proximité du site proposé. Pourquoi le promoteur n'a-t-il pas envoyé de lettres aux résidents de Saint-Cyprien-de-Napierville et par la même occasion les informer qu'une ligne de transport de 120 KV devait être construite par Hydro-Québec pour desservir le poste situé à Napierville? Est-ce que TCI voulait tenir les gens de Saint-Cyprien-de-Napierville dans l'ignorance concernant la ligne de transport pour ne pas nuire à son projet de parc éolien?

Les résidents de Saint-Cyprien-de-Napierville ont toujours été tenus dans l'ignorance concernant la ligne de transport et ça jusqu'à l'été 2010. La compagnie dit maintenant que ce n'était pas dans son contrat d'acheminer l'électricité jusqu'au poste de distribution et Hydro-Québec dit qu'il ne pouvait nous informer tant que le projet du parc ne serait pas réalité. Vous savez, c'est révoltant de se faire désinformer de cette manière. Le projet est un tout comprenant les éoliennes, les réseaux collecteurs et les lignes de transport jusqu'au poste de distribution. Dire le contraire est de la désinformation et nous imposer des pylônes et des lignes de distribution et en plus nous dire qu'il n'avait pas à nous informer, c'est ajouter l'insulte à l'injure.

Comment peut-on aller à la soi-disant rencontre de consultation si TCI ou Hydro-Québec ne donne pas l'information nécessaire à la population. Alors, on se retrouve avec seulement neuf personnes à la soirée d'information et on nous dit : Tout est beau, on a consulté la population.

Également, pourquoi Hydro-Québec construit-il ses lignes de transport avec pylônes alors que les lignes entre les éoliennes et les lignes jusqu'au réseau collecteur sont souterraines? Et pourquoi dans d'autres projets, comme par exemple celui de la Montérégie, tous les fils sont souterrains?

Considérant :

Que le parc éolien est localisé trop loin du poste de distribution.

Que le parc éolien et la ligne de transmission contreviennent au cadre de référence établi par Hydro-Québec.

Que TCI et Hydro-Québec n'ont pas informé la population concernant la construction de la ligne de transmission.

Que le projet divise la population.

Que le projet est contesté par les municipalités de Saint-Cyprien-de-Napierville, de Lacolle, de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, de Saint-Blaise-sur-Richelieu, de Saint-Jacques-le-Mineur, de Sainte-Anne-de-Sabrevois, de Clarenceville et de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Que le projet est contesté par les syndicats de Base de l'UPA de Lacolle et de Napierville et par la Fédération de l'UPA de Saint-Jean Valleyfield.

Qu'il n'y a aucune acceptabilité sociale concernant ce projet.

En conséquence, le parc éolien de Saint-Valentin et la ligne de transmission de 120 KV pour alimenter le poste de Napierville **ne devrait pas être autorisé.**